

à se rendre aux assemblées. Le seul fait qu'ils ont des intérêts à sauvegarder est suffisant pour leur faire un commandement de l'assiduité.

Nous n'avons fait ici qu'effleurer une question assez complexe et qui demanderait de plus longs développements pour être traitée à fond. Nous aurons cependant atteint notre but, si nous avons réussi à forcer l'attention des sociétaires, et à éveiller leurs réflexions sur ce sujet. Ils auront vite fait de trouver les causes, les effets et le remède. C'est du choc des idées que jaillit la lumière.

Les sociétés de bienfaisance et de secours mutuel sont nombreuses à Hull, elles font un bien considérable. Mais comme elles augmenteraient cette somme de bien s'il y avait plus de zèle chez les sociétaires et si tous nos chers ouvriers, hommes mariés et jeunes gens, y entraient et plaçaient là leurs économies pour les jours de chômage et de maladie. Les aubergistes s'enrichiraient moins vite, il est vrai, mais la misère et le vice feraient place à l'aisance et à la paix dans les familles.

### THE CATHOLIC CHURCH AND THE LIQUOR QUESTION.

**W**E quote from the Acts and Decrees of the Seventh Council of the Ecclesiastical Province of Quebec held in the city of Quebec 1886 — Acts and Decrees that have been revised and approved by the Holy See : —

In grief over the most deplorable evils of intemperance, we are compelled, as the Fathers of the Fifth Council of Quebec and the Third Plenary Council of Baltimore, to use efficacious remedies against this vice.

" It is not to be doubted, say the Venerable Fathers of Baltimore, that among the evils which we have most to deplore in this country is to be reckoned the abuse of intoxicating drinks. This excess is a constant source of sin and a